



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### A Le Budget Principal de la Commune

#### I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires.

Le compte administratif 2020 a été voté le 25 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il confirme la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maintenir la dette à son niveau actuel ou de contenir le recours à l'emprunt,
- de solliciter les différents partenaires (Etat, Région, Département) pour obtenir des subventions permettant de financer les investissements.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. La section de fonctionnement inclut notamment les frais généraux de fonctionnement (électricité, entretien, réparation, ...) et les salaires des agents.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

#### II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

D'une façon générale, la Commune essaie de limiter les dépenses sur chaque chapitre.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle des fêtes, loyer), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 1 185 529.47 € en 2020.

#### Recettes réelles de fonctionnement (recettes réalisées)

2018	2019	2020
1 119 709.31 €	1 134 868.86 €	1 185 529.47 €

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux

2018 (réalisées)	2019 (réalisées)	2020 (réalisées)
479 720.00 €	485 879.00 €	509 205.00 €

Pour information, les taux sont les suivants :

Taxes	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	14.90 %	14.90 %	--
Taxe foncière bâti	20.00 %	20.00 %	22.00 %
Taxe foncière non bâti	68.98 %	68.98 %	68.98 %

- les dotations versées par l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)

2018 (réalisées)	2019 (réalisées)	2020 (réalisées)
190 814.00 €	187 955.00 €	187 106.00 €

- les autres recettes (concessions, locations salle des fêtes, loyers, redevances d'occupation du domaine public, autres dotations et subventions ...)

2018 (réalisées)	2019 (réalisées)	2020 (réalisées)
449 175.31 €	461 034.86 €	489 218.47 €

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les subventions aux associations.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 933 988.70 € en 2020.

Dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réalisées)

2018 (réalisées)	2019 (réalisées)	2020 (réalisées)
963 336.93 €	997 974.34 €	933 988.70 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses de personnel

2018 (réalisées)	2019 (réalisées)	2020 (réalisées)
470 644.09 €	479 587.59 €	456 600.27 €

Les dépenses de personnel comprennent les salaires des agents et les charges. Elles fluctuent en fonction des avancements des agents et des remplacements, mais également en fonction des hausses des cotisations. Les indemnités des élus ne sont pas comprises dans ces dépenses.

- Les charges à caractère général

2018 (réalisées)	2019 (réalisées)	2020 (réalisées)
376 116.19 €	370 080.94 €	349 386 95 €

Ces charges recouvrent notamment les consommations énergétiques et de télécommunications, les entretiens de bâtiments et de voirie, les prestations externes (centre de loisirs, urbanisme) et les frais de fêtes et cérémonies (feu d'artifice, ...).

**III La section d'investissement**

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'études et de travaux sur des structures existantes ou à créer.

Les recettes d'investissement sont :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- le Fonds de Compensation de la TVA (récupération d'une partie de la TVA sur investissement N-1)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement
- les emprunts
- les virements en provenance de la section de fonctionnement.

En 2020, les principaux projets d'investissement ont été :

- la fin de l'aménagement de la rue d'Orléans et de la rue des Crayers : 41 342.11 €
- la fin de l'aménagement de sécurité de la rue de Lamotte : 7 701.00 €
- l'installation de lanternes Led au lotissement de l'Alouette : 17 880.00 €
- la poursuite de la révision du plan Local d'Urbanisme : 13 383.00 €

## **B Le budget annexe Eau Assainissement**

Le service public de l'eau et de l'assainissement est géré en régie par la Commune.

### **I La section d'exploitation**

#### **Les recettes d'exploitation :**

La collectivité facture semestriellement aux abonnés des services de l'eau et de l'assainissement leurs consommations d'eau. Les recettes d'exploitations sont composées principalement par la vente d'eau aux abonnés, la location des compteurs et la redevance d'assainissement.

Il est à noter que la Commune encaisse les redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et lui reverse le montant correspondant.

	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)	2020 (réalisées)
Vente d'eau	64 881.35 €	72 308.60 €	81 711.30 €
Redevance asst	61 385.80 €	65 780.40 €	76 264.00 €
Location de compteur	30 572.65 €	32 733.36 €	35 050.02 €

Pour information, les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont les suivants :

	2018	2019	2020
Le prix au m3 d'eau	0.85 €	1.10 €	1.10 €
Le prix au m3 d'asst	1.40 €	1.60 €	1.60 €
Location de compteur (Prix annuel)	44 €	50 €	50 €

#### **Les dépenses d'exploitation :**

Elles sont constituées principalement des dépenses d'entretien des réseaux, du château d'eau et de la station d'épuration (réparations des fuites, télémaintenance, frais de personnel, nettoyage des réseaux, ...).

	2018	2019	2020
Charges à caractère général	76 392.20 €	70 123.86 €	81 299.39 €
Charges de personnel	29 995.70 €	31 979.25 €	29 975.10 €

### **II La section d'investissement**

#### **Les recettes d'investissement :**

Elles sont constituées de l'excédent d'investissement reporté et de subventions.

Le financement de travaux conséquents passera par une augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement auprès des abonnés ou un recours à l'emprunt.

En 2020, aucune subvention n'a été versée.

Le FCTVA s'est élevé à 25 660.68 €.

Les dépenses d'investissement :

En 2020, des travaux de sécurisation du forage de production d'eau potable ont coûté 46 656.00 €.

**C Le budget annexe Boucherie**

Les recettes de fonctionnement sont constituées par l'excédent reporté et les loyers versés par le boucher.

	2018	2019	2020
Loyers	1 325.49 €	1 480.00 €	4 440.00 €

Les dépenses de fonctionnement permettent de pallier aux entretiens de biens mobiliers (vitrines de refroidissement, chambre froide, ...)

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2 983.61 € en 2020.

Dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019	2020
2 637.79 €	4 024.45 €	2 983.61 €

En 2020, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement sont constituées par un virement de la section de fonctionnement au compte 1068 (3 161.00 €).

Mouzon, le 25 mars 2021  
Le Maire,  
  
Jean-François LAHAYE